

## VOUS INSPIRER CONFIANCE

**1,2 MILLION**  
DE CLIENTS NOUS FONT  
DÉJÀ CONFIANCE

En 1986, 12 mutuelles de la Fonction publique décident de proposer à leurs adhérents, et plus largement à l'ensemble des agents du secteur public (Fonction publique et services publics), ayants droits et assimilés, une offre bancaire assortie de conditions attractives. Ainsi naît la Banque Française Mutualiste. Cela fait plus de 35 ans que nous accompagnons les agents du secteur public avec notre partenaire Société Générale. Bénéficiez de l'ensemble de l'offre de Société Générale avec les avantages exclusifs de la Banque Française Mutualiste !

## UNE BANQUE EXPERTE ENGAGÉE ET MUTUALISTE

Aujourd'hui, nous sommes la seule banque dédiée à l'ensemble des agents du secteur public dont le capital est intégralement détenu par 25 mutuelles sociétaires. Fort de notre héritage mutualiste, nous menons de nombreuses actions de mécénat à l'échelle nationale et locale. Nous apportons notre soutien aux acteurs associatifs du secteur public dans les domaines de la santé, de la solidarité, du sport et de la culture.

Pour profiter de tous les avantages de la banque  
de chaque agent du secteur public :



Ouvrez un compte en ligne  
SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](https://banquefrancaisemutualiste.fr)



Appelez-nous

Du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 14h

Appel non surtaxé **0 987 980 980**



Prenez rendez-vous  
EN AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



**Banque Française Mutualiste** - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°08 041 372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).  
Siège social : 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris.  
**Société Générale** - S.A. au capital de 1 046 405 540 EUR. RCS Paris 552 120 222. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).  
Siège social : 29, bd Haussmann - 75009 Paris.  
Crédits photo : Getty Images, Shutterstock - Juin 2022.

ACCOMPAGNER  
LES AGENTS DU  
SECTEUR PUBLIC  
DANS LEURS  
PROJETS,

C'EST ÇA  
ÊTRE À LA  
HAUTEUR DE  
NOS CLIENTS.

**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

## ÊTRE LÀ DÈS LE DÉBUT

**80€ OFFERTS<sup>(1)</sup>**  
POUR VOTRE 1<sup>RE</sup> OUVERTURE  
DE COMPTE

- Agent titulaire, contractuel, vacataire ou en disponibilité, auprès de l'un des 3 versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière).
- Étudiant ou élève majeur d'une école de la Fonction publique.
- Retraité de la Fonction publique.
- Adhérent ou ayant droit majeur<sup>(2)</sup> de l'une des mutuelles sociétaire de la Banque Française Mutualiste.

## VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS

**PRÊT BFM LIBERTÉ<sup>(3)</sup>**

**0,50%**  
TAE<sup>G</sup> FIXE

Hors assurance DIT<sup>(4)</sup> facultative pour une durée de 6 à 12 mois, à partir de 1 500 €. Taux en vigueur du 01/06/2022 au 31/12/2022 inclus.

Votre projet d'aménagement, l'arrivée de votre enfant, l'achat de votre véhicule, le financement de vos études ou celui de votre enfant, votre road trip ou encore votre reconversion professionnelle... Quel que soit votre projet, nous vous aidons à le concrétiser avec nos offres dédiées aux agents du secteur public.

## LES AVANTAGES DU PRÊT

- Souple : libre utilisation des fonds. Aucun justificatif de dépenses demandé.
- Aucuns frais de dossier.
- Adapté : choix du montant et de la durée de votre prêt de 1 500 € à 75 000 €, de 6 à 12 mois. Différé d'amortissement<sup>(5)</sup> gratuit de 1 à 3 mois.
- Sécurisé : assurance de prêt facultative<sup>(4)</sup> à tarif avantageux, pour vous protéger ainsi que vos proches en cas d'événement imprévu.
- Flexible : modulation gratuite des mensualités<sup>(6)</sup>. Report<sup>(7)</sup> gratuit de vos échéances pendant la durée de votre prêt, remboursement anticipé total ou partiel sans frais.

Exemple prêt BFM Liberté<sup>(3)</sup> de 2 000 € sur 12 mois :

Taux débiteur annuel fixe	TAE <sup>G</sup> fixe	Mensualités	Montant total dû	Cotisation mensuelle	Montant total	TAEA non inclus dans le TAE <sup>G</sup> du prêt	Frais de dossier
		Sans frais de dossier et hors assurance DIT <sup>(4)</sup> facultative		Assurance DIT <sup>(4)</sup> facultative			
0,50 %	<b>0,50 %</b>	<b>167,12 €</b>	<b>2 005,44 €</b>	1,23 €	14,76 €	1,37 %	0 €

### UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Conditions en vigueur du 01/06/2022 au 31/12/2022 inclus pour toute souscription au contrat standard (pour les assurés de moins de 60 ans). Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant ou pour toute souscription au contrat senior (pour les assurés de 60 ans et au-delà), renseignez-vous auprès de votre conseiller en agence Société Générale.

(1) Offre valable du 01/06/2022 au 31/12/2022 inclus, réservée aux non clients Société Générale majeurs éligibles à l'offre Banque Française Mutualiste, valable pour une première demande d'ouverture de compte bancaire en agence Société Générale, sous réserve d'acceptation par la banque. La prime de 80 € est conditionnée à la réalisation d'un minimum de 5 paiements par carte bancaire durant les 3 premiers mois suivant l'ouverture effective du compte et est versée par Société Générale sur le compte bancaire au plus tard quatre mois après son ouverture. Conditions tarifaires en vigueur selon l'âge et le type de carte souscrite indiquées dans la brochure « Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponible en agence et sur [societegenerale.fr](http://societegenerale.fr)  
(2) Conjoints, enfants majeurs à charge de moins de 25 ans.

(3) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale. (4) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité Permanente Totale ou Partielle - Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, auprès de SOGECAP (Société Anonyme régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurance dont le siège social est situé 29, bd Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493

(www.orias.fr). Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat. (5) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés. (6) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit. (7) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Report possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.